

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact



Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection de l'environnement

Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception : 31/05/2016

Dossier complet le : 31/05/2016

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Défrichement dans le cadre de l'extension d'une carrière de calcaire existante

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale CARRIERES DES ROCHES BLEUES

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET | | 3 | 8 | 5 | | 3 | 3 | 4 | | 9 | 2 | 5 | | 0 | 0 | 0 | 2 | 6 |

Forme juridique

SNC

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
51.a	Défrichement préalable à une exploitation de carrière sur 4,9 ha

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1

4.1 Nature du projet

Le défrichement permettra de poursuivre l'extraction des matériaux en continuité de la carrière actuellement autorisée par l'arrêté préfectoral du 2 décembre 2002.

4.2 Objectifs du projet
Suppression des arbres et arbustes.
4.3 Décrivez sommaîrement le projet 4.3.1 dans sa phase de réalisation
Compte tenu de la progression de l'exploitation de la carrière, les travaux de défrichement seront
éffectués de façon échelonnée. Cf. le plan joint "Phasage de défrichement". De plus, le défrichement respectera un calendrier établi par des écologues.
4.3.2 dans sa phase d'exploitation
Suite aux opérations de défrichement, la société CARRIERES DES ROCHES BLEUES procédera au décapage des terrains et à l'extraction du gisement.
Les terrains défrichés puis exploités seront, autant que possible, remis en état de façon coordonnée à l'avancée de l'exploitation.
La remise en état globale du site interviendra durant les 6 derniers mois de la nouvelle autorisation ICPE.
la lai nº 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, quy fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives partées dans ce formulaire

	trative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou ser ive de l'Etat compétente en matière d'envir	
des ICPE (dossier en cours de réda	e d'autorisation ce formulaire est rempli	emande d'autorisation au titre
	ojet et superficie globale (assiette) de l'opération -	préciser les unités de mesure utilisées
Grande	urs caractéristiques	Valeur
Parcelles à défricher: section 172 pour partie: 171 pour partie: 161 pour partie: 167 pour partie: Superficie totale du massif 4.6 localisation du projet Adresse et commune(s) d'implantation Carrière du Pioch Camp 34700 Usclas-du-Bosc	Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18 Point de départ : Long °	34 554 m² 9832 m² 4590 m² 110 m² total: 49 086 m² soit 4,9 ha 34 km² Lat ° _ ' _ " Lat ° _ ' _ "
4.7 S'agit-il d'une modification/extens	ion d'une installation ou d'un ouvrage existant ?	Oul Non
471 Si oui cette installation ou cet	ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact i	? Oui X Non
4.7.2 Si oul, à quelle date a-t-il été d		
4.8 Le projet s'inscrit-il dans un progra		Oul X Non
Si oui, de quels projets se compose	le programme ?	
Défrichement puis exploitation d	u gisement.	

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée									
5.1 Occupation des sols Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?									
terrain naturel : futée de chênes blancs, garrigues à genêts avec pâturage extensif									
Existe-t-il un ou plusieurs d concernés) réglementant l'o	Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?								
Si oui, intitulé et date			sclas-du-Bosc est actuellement en cours de révision.						
d'approbation : Précisez le ou les			nt, les terrains à défricher sont en zone N du PLU approuvé par on du 19 novembre 2004.						
règlements applicables à la zone du projet									
Pour les rubriques 33° à environnementale ?	37°, le	e ou l	es documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation Oui Non						
			ne d'implantation envisagée :						
http://www.developpemen	ni, pai it-dura	ble.go	noyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet uv.fr/etude-impact						
Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?						
	1	1 1							
dans une zone naturelle d'intérêt écologique,			Six ZNIEFF de type I et trois ZNIEFF de type II sont situées dans un rayon de 10 km autour du projet.						
d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou		X	Six ZNIEFF de type I et trois ZNIEFF de type II sont situées dans un rayon de 10 km autour du projet. Le projet n'est pas inclus dans une ZNIEFF ou un APB.						
d'intérêt écologique, faunistique et floristique de		X	rayon de 10 km autour du projet.						
d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de		X	rayon de 10 km autour du projet. Le projet n'est pas inclus dans une ZNIEFF ou un APB.						
d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?			rayon de 10 km autour du projet.						
d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de	X	X	rayon de 10 km autour du projet. Le projet n'est pas inclus dans une ZNIEFF ou un APB.						
d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?			rayon de 10 km autour du projet. Le projet n'est pas inclus dans une ZNIEFF ou un APB.						
d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	X		rayon de 10 km autour du projet. Le projet n'est pas inclus dans une ZNIEFF ou un APB.						
d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?			rayon de 10 km autour du projet. Le projet n'est pas inclus dans une ZNIEFF ou un APB.						
d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ? en zone de montagne ?	X		rayon de 10 km autour du projet. Le projet n'est pas inclus dans une ZNIEFF ou un APB.						
d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ? en zone de montagne ? sur le territoire d'une commune littorale ?	X		rayon de 10 km autour du projet. Le projet n'est pas inclus dans une ZNIEFF ou un APB.						
d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ? en zone de montagne ? sur le territoire d'une commune littorale ? dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle	X		rayon de 10 km autour du projet. Le projet n'est pas inclus dans une ZNIEFF ou un APB.						
d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ? en zone de montagne ? sur le territoire d'une commune littorale ? dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel	X	X	rayon de 10 km autour du projet. Le projet n'est pas inclus dans une ZNIEFF ou un APB.						
d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ? en zone de montagne ? sur le territoire d'une commune littorale ? dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	X	X	rayon de 10 km autour du projet. Le projet n'est pas inclus dans une ZNIEFF ou un APB.						
d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ? en zone de montagne ? sur le territoire d'une commune littorale ? dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel	X	X	rayon de 10 km autour du projet. Le projet n'est pas inclus dans une ZNIEFF ou un APB.						

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager?		[X]	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	П	X	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou	X		La commune d'Usclas-du-Bosc est dotée d'un Plan de Prévention des Risques Mouvements de terrain, approuvé le 3 juillet 2008.
approuvé ?			
dans un site ou sur des sols pollués ?		X	
dans une zone de répartition des eaux ?		X	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	X		Le projet se trouve à l'intérieur du périmètre de protection éloignée de Poujolet et en bordure extérieure du périmètre de protection rapprochée de la source de Fontanilles. Aucune prescription de l'arrêté d'autorisation d'exploiter la source de Fontanilles et le forage de Loiras ou des avis des hydrogéologues agréés concernant les forages de Faliadous et de Poujolet n'est en contradiction avec
dans un site inscrit ou ciassé ?	The state of the s	X	le renouvellement et l'extension de l'exploitation de la carrière.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oul	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	X		Quatre sites sont présents dans un rayon de 10 km au nord-est du projet. Il s'agit de Sites d'Intérêt Communautaire (SIC) et d'une Zone Spéciale de Conservation (ZSC), qui concernent la directive « Habitats », et d'une Zone de Protection Spéciale (ZPS), qui concerne la directive « Oiseaux ».
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	X		Dans un rayon de 5km autour du site, on relève sept monuments historiques classés ou inscrits ainsi que deux sites classés et deux sites inscrits. Cependant, le projet n'est concerné par aucun des périmètres de protection (le monument le plus près étant à plus de 1500m).

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences suivantes ? Veuillez compléter le tableau suivant :

Domaines d	le l'environnement :	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ?		X	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		X	
	Est-il excédentaire en matériaux ?		X	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?		X	
Milieu naturei	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	X		Le défrichement est susceptible de déranger la faune et va détruire des espèces de faune et des habitats d'espèces. Un dossier de deman de dérogation de destruction d'espèces va être produit (en cours). Différentes mesures de protection et des mesures compensatoires seront appliquées.
	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	x		Ecologie

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	X		Espaces naturels et forestiers : 4,9 ha à défricher.
	Est-il concerné par des risques technologiques ?		X	
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques naturels ?	X		Risques de feux de forêt mais pas de PPRIF à notre connaissance.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?		X	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	X X		Le défrichement occasionnera du bruit. L'exploitation de carrière est également génératrice de bruit.
	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		X	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	X		Pas de vibration occasionnées par le défrichement. Par contre, l'exploitation de la carrière, pour laquelle sera nécessaire le défrichement, utilise des tirs de mine pour extraire le gisement.

		T	1	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?		X	
	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	П	X	
Pollutions	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	Ll	x	
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?		X	
Patrimoine /	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?		Х	
Cadre de vie / Population	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	[X]	П	Déplacement d'une zone de pâture extensive située au sein des terrains à défricher (pâturage par deux ânes).

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?
Oui Non X Si oui, décrivez lesquelles :
6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?
Oui Non X Si oui, décrivez lesquels :
Ten Cresh decire 2 istages in
7. Auto-évaluation (facultatif)
7. Auto-évaluation (facultatif) Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.
Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi. Le défrichement envisagé s'inscrivant dans un programme de travaux avec l'exploitation de la carrière, il nous semble opportun d'intégrer les informations concernant l'état des lieux, les effets et mesures et autres
Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi. Le défrichement envisagé s'inscrivant dans un programme de travaux avec l'exploitation de la carrière, il nous
Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi. Le défrichement envisagé s'inscrivant dans un programme de travaux avec l'exploitation de la carrière, il nous semble opportun d'intégrer les informations concernant l'état des lieux, les effets et mesures et autres analyses nécessaires à l'autorisation de défrichement, à l'étude d'impact ICPE.
Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi. Le défrichement envisagé s'inscrivant dans un programme de travaux avec l'exploitation de la carrière, il nous semble opportun d'intégrer les informations concernant l'état des lieux, les effets et mesures et autres analyses nécessaires à l'autorisation de défrichement, à l'étude d'impact ICPE.
Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi. Le défrichement envisagé s'inscrivant dans un programme de travaux avec l'exploitation de la carrière, il nous semble opportun d'intégrer les informations concernant l'état des lieux, les effets et mesures et autres analyses nécessaires à l'autorisation de défrichement, à l'étude d'impact ICPE.
Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi. Le défrichement envisagé s'inscrivant dans un programme de travaux avec l'exploitation de la carrière, il nous semble opportun d'intégrer les informations concernant l'état des lieux, les effets et mesures et autres analyses nécessaires à l'autorisation de défrichement, à l'étude d'impact ICPE.
Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi. Le défrichement envisagé s'inscrivant dans un programme de travaux avec l'exploitation de la carrière, il nous semble opportun d'intégrer les informations concernant l'état des lieux, les effets et mesures et autres analyses nécessaires à l'autorisation de défrichement, à l'étude d'impact ICPE.
Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi. Le défrichement envisagé s'inscrivant dans un programme de travaux avec l'exploitation de la carrière, il nous semble opportun d'intégrer les informations concernant l'état des lieux, les effets et mesures et autres analyses nécessaires à l'autorisation de défrichement, à l'étude d'impact ICPE.
Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi. Le défrichement envisagé s'inscrivant dans un programme de travaux avec l'exploitation de la carrière, il nous semble opportun d'intégrer les informations concernant l'état des lieux, les effets et mesures et autres analyses nécessaires à l'autorisation de défrichement, à l'étude d'impact ICPE.
Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi. Le défrichement envisagé s'inscrivant dans un programme de travaux avec l'exploitation de la carrière, il nous semble opportun d'intégrer les informations concernant l'état des lieux, les effets et mesures et autres analyses nécessaires à l'autorisation de défrichement, à l'étude d'impact ICPE.
Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi. Le défrichement envisagé s'inscrivant dans un programme de travaux avec l'exploitation de la carrière, il nous semble opportun d'intégrer les informations concernant l'état des lieux, les effets et mesures et autres analyses nécessaires à l'autorisation de défrichement, à l'étude d'impact ICPE.
Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi. Le défrichement envisagé s'inscrivant dans un programme de travaux avec l'exploitation de la carrière, il nous semble opportun d'intégrer les informations concernant l'état des lieux, les effets et mesures et autres analyses nécessaires à l'autorisation de défrichement, à l'étude d'impact ICPE.
Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi. Le défrichement envisagé s'inscrivant dans un programme de travaux avec l'exploitation de la carrière, il nous semble opportun d'intégrer les informations concernant l'état des lieux, les effets et mesures et autres analyses nécessaires à l'autorisation de défrichement, à l'étude d'impact ICPE.
Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi. Le défrichement envisagé s'inscrivant dans un programme de travaux avec l'exploitation de la carrière, il nous semble opportun d'intégrer les informations concernant l'état des lieux, les effets et mesures et autres analyses nécessaires à l'autorisation de défrichement, à l'étude d'impact ICPE.

1		8. Annexes	
	0	Annexes obligatories	
2712 SERVICE		Objet	
Manager Company	1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	
STANSON STANSON	2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
	3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	х
100000000000000000000000000000000000000	4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	x
Sylvania Personal Service Company		Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°: plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;	A Control of the Cont
Sales Sales and	V	2:Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire pullez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent domulaire d'évaluation, ainst que ortles auxquelles elles se rattachent	los
50000000		Objeł	
	ÎE	Phasage de défrichement	Ed activities
1000			
100000			
Consequence of			
and the same			
		×	
Section of the second			
1.00000000			
Second section of		9. Engagement et signature	
	از	certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignéments ci-dessus 🗔	
		Fall a Saint thisely let 30 mai 2016	
			340 BANKAN
		CARMENES DES ROCHES BLEUES	hink@Codigmon
200		ignature Route de Pézenas - B.P. 13	Books of statement
WHITE ST		General Tribute Constitution of the second o	12.00 magnetic at 1
		r Eche	jerenesë Essenesë
		ਰ ਭੂ	

La loi nº 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, oux fichiers et oux libertés s'applique aux données nominatives partées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de reciffication pour ces données auprès du service destinatoire